

# ACTION URGENTE

## BAHREÏN. EBRAHIM SHARIF CONDAMNÉ À UN AN DE PRISON

**Le militant politique Ebrahim Sharif a été condamné à un an d'emprisonnement. Cet homme est un prisonnier d'opinion.**

**Ebrahim Sharif** a été condamné à un an de prison le 24 février 2016. La Haute cour criminelle – située à Manama, la capitale du pays – l'a déclaré coupable d'« incitation à la haine et au mépris à l'égard du régime », mais l'a acquitté d'« incitation à renverser le régime en employant la force et des moyens illégaux ». Ces deux chefs d'accusation étaient uniquement liés à un discours pacifique que cet homme a prononcé en juillet 2015. Celui-ci n'a jamais utilisé ou prôné la violence. Il s'agit d'un prisonnier d'opinion.

Le ministère public a publié une déclaration dans laquelle il explique examiner la décision de justice rendue dans cette affaire. Il a 30 jours pour formuler un recours, contre 15 jours pour la défense.

Après l'arrestation d'Ebrahim Sharif, ses avocats ont pu lui rendre visite sur son lieu de détention – au poste de police d'Al Hala, au nord de Manama – mais ils n'ont pas pu discuter de l'affaire en privé car deux policiers se trouvaient avec eux, la porte était ouverte, et une caméra et un micro avaient été installés dans la pièce. Ils ont seulement pu lui donner un exemplaire de son dossier, qui avait été examiné au préalable par des agents de police et de la Direction des enquêtes criminelles. Le droit à la confidentialité entre un avocat et son client est un élément important du droit à un procès équitable.

Dans son discours de juillet 2015, dont Amnesty International a pris connaissance, Ebrahim Sharif évoquait le besoin de réformes à Bahreïn, soulignait l'engagement de l'opposition politique en faveur de la non-violence et appelait le gouvernement à introduire des réformes économiques essentielles pour éviter l'aggravation de la crise.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :**

- appelez les autorités à libérer Ebrahim Sharif immédiatement et sans condition, ainsi qu'à annuler sa condamnation car il s'agit d'un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour avoir exercé de manière pacifique son droit à la liberté d'expression ;
- engagez-les à faire respecter le droit à la liberté d'expression et à abroger les lois érigeant en infraction l'exercice pacifique des droits aux libertés d'expression, d'association et de réunion.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 8 AVRIL 2016 À :**

#### Roi de Bahreïn

Shaikh Hamad bin 'Issa Al Khalifa  
Office of His Majesty the King  
P.O. Box 555, Rifa'a Palace  
al-Manama, Bahreïn  
Fax : +973 1766 4587

Formule d'appel : *Your Majesty, / Sire,*  
(Votre Majesté, dans le corps du texte)

#### Ministre de l'Intérieur

Shaikh Rashid bin 'Abdullah Al Khalifa  
Ministry of Interior  
P.O. Box 13, al-Manama, Bahreïn  
Fax : +973 1723 2661

Courriel : **via le site**

[www.interior.gov.bh/contact\\_en.aspx](http://www.interior.gov.bh/contact_en.aspx)

Twitter : **@moi\_Bahrain**

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Monsieur le Ministre,

#### **Copies à :**

Ministre de la Justice et des Affaires islamiques  
Shaikh Khaled bin Ali bin Abdullah Al Khalifa  
Ministry of Justice and Islamic Affairs  
P.O. Box 450, al-Manama, Bahreïn

Fax : +973 1753 1284

Courriel : **via le site**

[http://www.moj.gov.bh/en/default76a7.html?](http://www.moj.gov.bh/en/default76a7.html?action=category&ID=159)

[action=category&ID=159](http://www.moj.gov.bh/en/default76a7.html?action=category&ID=159)

Twitter : **@Khaled\_Bin\_Ali**

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de Bahreïn dans votre pays (adresse/s à compléter) :**

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la troisième mise à jour de l'AU 168/15. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/en/documents/mde11/2883/2015/en/>.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## BAHREÏN. EBRAHIM SHARIF CONDAMNÉ À UN AN DE PRISON

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Ebrahim Sharif est l'ancien secrétaire général de la Société nationale pour l'action démocratique (*Waad*), formation politique laïque d'opposition à Bahreïn, composée à la fois de chiites et de sunnites. Il a été arrêté à son domicile le 12 juillet 2015 à 2 h 30 du matin, puis amené à la Direction des enquêtes criminelles où il a été interrogé au sujet d'un discours qu'il avait prononcé lors d'un rassemblement public le 10 juillet. Il est ensuite resté en garde à vue pendant 48 heures. Le lendemain, il a été conduit devant le ministère public pour être interrogé, cet homme étant accusé d'« incitation à la haine et au mépris à l'égard du régime » et d'« incitation à renverser le régime en employant la force et des moyens illégaux ». Ebrahim Sharif a nié les faits.

Le procès a commencé le 24 août. Cet homme a été autorisé à s'exprimer pendant cinq minutes pour lire une déclaration dans laquelle il réaffirmait son engagement en faveur de la non-violence et indiquait que l'opposition avait pour rôle de dénoncer les fautes du gouvernement, pour que celui-ci prenne des mesures pour y remédier. Il a également déclaré que les problèmes à Bahreïn ne pouvaient être résolus que par une solution politique pacifique.

À l'issue d'un procès inique en 2011, Ebrahim Sharif avait été condamné à cinq ans de prison pour avoir mené des manifestations antigouvernementales de grande ampleur, tout comme 12 autres militants de l'opposition qui ont été sanctionnés de peines d'emprisonnement allant de cinq ans à la perpétuité. Cet homme a été libéré le 19 juin 2015 à la faveur d'une grâce royale. Les 12 autres militants purgent actuellement leur sentence à la prison de Jaww.

Nom : Ebrahim Sharif

Homme

Action complémentaire sur l'AU 168/15, MDE 11/3525/2016, 26 février 2016